



Recours en annulation AGO. Fin de non recevoir et aucun intérêt a

Par Christou

Bonjour,

J'ai reçu des conclusions d'incidents devant le JME de Cherbourg et en même temps des conclusions en défense devant le Président et Juges 1^{ère} instance pour le même jour en réponse mais pour le même motif à savoir "sont irrecevables à agir" et "aucun intérêt à agir" dans les deux cas.

J'aimerais savoir connaître si ces actions sont conformes.

Merci pour votre réponse et votre aide.

Par Nihilscio

Bonjour,

Conformes à quoi ?

Vous avez demandé l'annulation d'une assemblée générale de copropriétaires et le syndicat répond dans ses conclusions que la demande est irrecevable pour manque d'intérêt à agir. A vous d'apprécier ce qu'il en est. Soit vous admettez que votre demande est effectivement irrecevable et le mieux serait en conséquence de vous désister de l'instance, soit vous démontrez que votre demande est recevable et maintenez votre demande d'annulation. Votre avocat devrait savoir quoi faire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est inutile d'ouvrir plusieurs discussions sur le même sujet.

L'annulation d'une AG (il n'y a pas d'AGO en copropriété) nécessite un avocat, lequel doit bien connaître le dossier et vous expliquer les décisions du tribunal.